

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MECREDI 9 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi 8 juillet à 18 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents : Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Daniel SENIE, Laura BARIATTI, Séverin BARIOZ, Claire OUSTAILLER, Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Jean-Louis PELLISER, Stéphane LOISEL.

Absent excusé : Néant

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mireille RULLAUD

Date de convocation du conseil municipal le 03.09.2020

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers ayant délibéré. : 11

ORDRE DU JOUR :

INFOS DIVERSES :

- * Travaux en-cours
- * Raid multisports ECO PARC du 25.10.2020
- * Réunion publique – concertation citoyenne
- * Courrier à la Fédération Départementale des chasseurs des P.O – soutien à l'ACCA de Calce.
- * compte-rendu des animations musicales du vendredi soir.
- * mise à disposition de sac pour déjection canine.

DÉLIBÉRATIONS :

- N°1. Adhésion au groupement de commande du SYDEEL66 pour l'achat d'électricité de fourniture et de services associés en matière d'efficacité énergétique.
- N°2. Convention cadre pour l'occupation du domaine Public – Infrastructures de recharge pour véhicule électrique – conditions d'établissement des permissions de voirie et permis de stationnement.
- N°3. DM 3
- N°4. Aide Sociale
- N°5. Commande Essences 2020 – Pépinière Départementale
- N°6. Vente d'un bien mobilier
- N°7. Motion « état d'urgence climatique ».
- N° 8. Presbytère – achat de meubles
- N° 9. SYDEEL66 – retrait de la délibération n°18 du CM du 24.06.2020.

QUESTIONS DIVERSES :

Début de la séance à 18 heures 30

Le compte rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. TRAVAUX EN COURS

Place des acacias :

Monsieur le Maire donne la parole à Mr PELLISER en charge des travaux :

Place des acacias : Une réunion de chantier a eu lieu ce jour avec l'entreprise SUD BTP et le cabinet GAXIEU pour faire un point sur l'avancée du chantier.

Les blocs à bancher ont été mis en œuvre sur 10 rangs. 7 rangées ont été remplies de béton. Le prochain coulage est programmé semaine prochaine sur la hauteur totale du mur. Après séchage, le remblaiement de la structure pourrait se faire fin septembre.

Madame Colette DHALLUIN propriétaire de la parcelle au n°15 place des acacias, présente sur les lieux interpelle l'entreprise SUD BTP en signalant que la grue est actuellement stationnée sur sa propriété et elle fait remarquer que les réseaux d'eau potable et d'assainissement se situent sous cet engin. Elle émet des réserves sur d'éventuelles dégradations desdits réseaux.

L'intervention de la société JOCAVEIL pour la mise en esthétique et la création d'un nouveau branchement électrique doit être décalée. Nous allons relancer ENEDIS pour le branchement de Mme DHALLUIN.

La Foun : Mr SENIE prend la parole, et informe le conseil municipal que le week-end dernier, des personnes ont occupé le site de la FOUN, sans réservation auprès de la mairie. Ces derniers ont laissé les lieux dans un état déplorable. Le service technique a passé un temps considérable pour enlever l'ensemble des débris (bouteilles de verre et autres).

Vidéo protection : réunion à la mairie avec le Lieutenant TELLIER de la gendarmerie et Mr Philippe SOLES pour faire un dernier point sur le dossier de la vidéo protection avant passage en commission préfectorale.

Coulée Verte : début du chantier prévu le 21 septembre, par le débroussaillage des lieux. Mr et Mme GAUDY ont donné leur autorisation pour le passage des engins et l'entrepôt des matériaux sur leur propriété. En contrepartie, la commune s'engage à remettre en état le terrain en fin de chantier et à réinstaller l'étendoir à linge.

2. RAID Multisport ECO PARC du 25.10.2020

Le dimanche 25 octobre les 4 communes de l'Eco parc (Baixas, Calce, Pézilla la rivière et Villeneuve la rivière) en association avec Perpignan Méditerranée métropole et l'association Cote66 accueillent un raid multisport sur l'ensemble du territoire de l'Eco parc.

Un bulletin d'info sera distribué à la population semaine n° 38 concernant la journée du 25.10.20, il sera également fait un rappel des recommandations et des mesures sanitaires pour lutter contre la COVID 19.

3. Réunion Publique :

La date de la réunion publique est arrêtée au 8 Octobre 2020 à 18 h 30 à la salle la Fontane pour présenter les orientations municipales de ce mandat, avec pour finalité la création de deux commissions l'une sur l'environnement et l'autre sur le patrimoine en collaboration avec

l'association SAN PAU, mémoire et patrimoine.

Mr Stéphane LOISEL, chargé de l'environnement, souhaiterait que cette réunion publique débouche rapidement sur une réunion «environnement» (courant octobre)

4. Courrier à la Fédération départementale des Chasseurs des P.O soutien à l'ACCA de CALCE.

Mr Le Maire rappelle le courrier adressé à la fédération départementale des Chasseurs des P.O

Soutenant l'association de Chasse de Calce, et particulièrement en ce qui concerne les actions menées par les chasseurs contre les sangliers pour protéger les récoltes.

5. Soirées musicales des vendredis soir durant l'été.

Monsieur VALIENTE donne la parole à Madame BALTAZAR, en charge des festivités, qui rappelle que les soirées musicales ont été organisées pour dynamiser les marchés hebdomadaires.

La population a apprécié et s'est déplacée en nombre pour écouter les musiciens aux styles musicaux très éclectiques.

6. Déjections canines

Monsieur le maire reprend la parole, il informe que des distributeurs de sacs déjection canine seront installés prochainement sur la commune.

Monsieur le Maire propose de passer au vote des délibérations

Délibération n° 1/2020

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU SYDEEL66 POUR L'ACHAT DELECTRICITE DE FOURNITURE ET DE SERVICES ASSOCIES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.

Le Conseil municipal

Vu la directive européenne n° 2003/54/CE du 26 Juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la Loi N°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la Loi n° 2010-1488 du 07 Décembre 2010 relative à la Nouvelle Organisation du Marché de l'électricité (NOME) et la programmation de la fin des tarifs réglementés de vente « jaune et Vert » au 31 Décembre 2015,

Vu la loi 2019-1147 du 8 Novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (cf. Articles 63 et 64) qui a mis fin aux tarifs réglementés de vente <36 Kva « tarif bleu » pour les collectivités occupant plus de 10 personnes ou dont les « recettes annuelles » excèdent 2 millions d'euros (sont considérées comme « recettes » pour les collectivités territoriales, « la DGF et les recettes des taxes et impôts locaux »). Les contrats en cours seront maintenus (sans changement de puissance souscrite ou d'option tarifaire) jusqu'au 31 décembre 2020. Passée cette échéance, il sera nécessaire d'avoir signé un contrat de fourniture en offre de marché.

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2113-6,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L331-4 et L.441-5,

Vu les articles 1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe,
Vu les statuts du SYDEEL66,

Vu la délibération n°0412020 du Comité Syndicat du SYDEEL66 du 12 février 2020 approuvant le principe d'une collaboration entre le syndicat, les communes adhérentes et autres entités publiques et : ou privé afin de créer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et désignant le SYDEEL66 comme coordonnateur de ce groupement.

Considérant l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés pour ses besoins propres.

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYDEEL66 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Considérant que conformément aux articles L.1414-3 II du Code général des collectivités territoriales, la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement sera celle du coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés dont le SYDEEL66 sera le coordonnateur.

APPROUVE les termes de l'acte constitutif du groupement des commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer et à notifier les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes.

Dit que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Délibération n° 2 /2020

OBJET : CONVENTION CADRE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE Conditions d'établissement des permissions de voirie et permis de stationnement

Vu la Convention tripartite de gestion de compétence « infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides rechargeables » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Électricité des Pyrénées Orientales et la commune de CALCE signée le 30.06.2020

Par convention signée le 30.06.2020, PMM et la COMMUNE ont respectivement confié au SYDEEL66 la gestion pour leur compte des compétences « création et entretien » ainsi que « exploitation » des infrastructures de charge des véhicules électriques et hybrides rechargeables.

A ce titre, l'article 5 de la convention susvisée prévoit que PMM et la COMMUNE mettront à disposition du SYDEEL le domaine public nécessaire à la gestion de ces compétences et renvoie à une convention ultérieure la fixation des modalités d'occupation.

Monsieur le Maire présente le projet de convention cadre pour l'occupation du domaine public infrastructures de recharge pour véhicule électrique fixant les conditions d'établissement des permissions de voirie et permis de stationnement et demande à l'assemblée des élus de se prononcer.

Oui les propos de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

* décide d'approuver la convention cadre pour l'occupation du domaine public infrastructures de recharge pour véhicule électrique,

* autorise Monsieur le Maire à signer tout acte utile.

Délibération n° 3 /2020

Objet : décision modificative n° 3

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128-68 : Parking rue des acacias		20 000,00 €
D 21318-101 : PRESBYTERE MULTI SERVICES		30 000,00 €
D 2135- 101 : PRESBYTERE MUTI SERVICES agencement		10 000,00 €
D 2138-84 : construction bergerie		260 000,00 €
D 2158-82 : Equipements divers		15 000,00 €
D 2183-82 : Equipements divers		15 000,00 €
D 2184-82 : Equipements divers		20 000,00 €
D 2312-85 : parcours santé "coulée verte"		40 000,00 €
D 2313-99 : COMPTE BLOQUE	- 410 000,00 €	
--	-----	-----
TOTAUX	- 410 000,00 €	410 000,00 €

Délibération n° 4 /2020

Objet : Aide sociale

Le Maire rappelle la loi du 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRE) supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants, de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale et simplifie les modalités d'exercice des compétences.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le dossier d'un administré demeurant à CALCE, à la recherche d'un emploi, en grandes difficultés en raison d'un changement familial. Afin d'honorer et de garder son logement le Maire propose de lui octroyer la somme totale

de 777.25 euros représentant 2 mois de loyers net des aides au logement (septembre et octobre) et d'un reliquat du mois d'août de 57.75 euros.

Le conseil municipal compte tenu de ce qui précède et des pièces constitutives du dossier

DECIDE à l'unanimité

D'attribuer la somme de 777.25 euros pour le paiement de 2 mois de loyer net des aides au logement et du reliquat du loyer du mois d'août. Cette somme sera directement payer par la commune à l'agence immobilière CEPAGE à RIVESALTES par les quittances de loyer. Cette somme sera imputée au compte 6132 du budget communal.

Délibération n° 5 /2020

OBJET : COMMANDE ESSENCES 2020 PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les futures plantations communales.

Il propose aux conseillers d'examiner les différents plans proposés par Madame MARCQ.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE de solliciter de Madame la Présidente du Conseil Départemental dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, les essences suivantes :

ESSENCES	NOM	QUANTITE
<i>CONIFERES POUR HAIES</i>	CYPRES DE PROVENCE	50
	THUYA DE CHINE	20
<i>ARBUSTES POUR HAIES</i>	PITTOSPORUM	2
<i>ARBUSTES POUR PARCS ET JARDINS</i>	LAURIER ROSE	10
<i>PLANTES BASSES COUVRE SOL</i>	LAVANDE COMMUNE	10
<i>PLANTES BASSES COUVRE SOL</i>	ROMARIN RAMPANT	10
<i>ARBRES POUR OMBRAGE</i>	PLATANE	10

Délibération n° 6/2020

OBJET : vente d'un bien mobilier

Le véhicule CITROEN BERLINGO immatriculé 6900 TK 66 n'étant plus utilisé par les services techniques, il est proposé de le céder à un repreneur pour un montant de 500 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité

* autorise la vente du véhicule CITROEN BERLINGO immatriculé 6900 TK 66 au repreneur pour un montant de 500 euros.

* charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Délibération n° 7

MOTION DE DECLARATION DE L'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE

Monsieur le Maire indique que la Commune de CALCE déclare l'état d'urgence climatique en réponse à la menace qui pèse sur notre civilisation, l'humanité et sur le monde naturel.

Monsieur Bruno VALIENTE ajoute que notre territoire doit s'engager dans un effort de mobilisation avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone sur son territoire au plus tard en 2030.

La réussite de cet engagement collectif passe par une mobilisation simultanée de l'Etat Français, de toutes les collectivités, des acteurs sociaux et économiques et de l'ensemble des citoyens.

Conformément aux orientations du Plan Climat Energie Territorial de Perpignan Méditerranée Métropole et de notre agenda 21, nous pourrons réduire nos émissions de gaz à effet de serre. La réalisation de toutes ces actions nécessitera sur les prochaines années, une implication forte et solidaire de tous nos acteurs sociaux et économiques locaux en vue notamment d'atteindre les objectifs de mobilité durable, de développement des énergies renouvelables locales, de rénovation énergétique des bâtiments et d'amélioration des déchets urbains.

Monsieur le Maire propose de rédiger une charte d'engagement des acteurs économiques de la commune afin d'amplifier encore cet effort de transformation technique et d'adaptation économique de notre territoire.

L'implication citoyenne de tous apparaît comme la clé indispensable de cette mutation longue et complexe.

Monsieur le Maire indique qu'afin de susciter et de développer celle-ci, la commune de CALCE entend poursuivre son engagement sur les points essentiels suivants :

* informer régulièrement ses habitants sur les enjeux climatiques et environnementaux,

* garder les préoccupations des populations vulnérables au centre de tous les processus de planification des efforts de transition.

* demander au gouvernement de lancer un grand emprunt national pour financer toutes les infrastructures nécessaires à la transition et notamment les infrastructures de transport,

* intégrer le dispositif « permis de végétaliser »

* intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques publiques :

- mettre en place un processus systématique d'études d'impact climatique et environnemental de ses projets, notamment d'aménagement du territoire, et rend ces études publiques avant de prendre des décisions.

- tenir compte de l'impact sur le climat ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique de toutes ses activités et chaque fois que possible, donne la priorité aux entreprises qui atténuent le changement climatique et ses conséquences.

- mettre en place une commission participative citoyenne ayant pour objectif de proposer des actions tendant à limiter la dégradation de notre environnement

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette motion de déclaration de l'état d'urgence climatique

Oùï les propos de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette motion de déclaration de l'état d'urgence climatique.

Délibération n° 8/2020

OBJET : Presbytère – agencement - meubles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de rénovation au bâtiment communal « Le Presbytère » ont été réalisés fin 2019 avec l'installation de nouveaux meubles. Afin d'optimiser l'espace du lieu, il conviendrait de réaliser des meubles supplémentaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis des établissements BARS et ZINCS de Perpignan.

Ce devis comprend la réalisation de deux meubles dont un meuble-cave et un meuble de service pour un montant de 7650.00 euros H.T soit 9180.00 T.T.C

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les deux meubles supplémentaires à savoir le meuble-cave et le meuble de service pour un montant total de 7 650.00 euros H.T soit 9180.00 euros TTC.

Autorise Monsieur le maire, à signer le devis

Délibération n° 9/2020

OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 18 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.06.2020 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYDEEL 66.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 18 votée par le Conseil Municipal du 24 juin, portant sur la désignation des délégués au SYDEEL 66.

Vu les statuts du SYDEEL66 approuvé par l'arrêté préfectoral n° PRF/DCL/BCLAI/2018330-0002 du 26 novembre 2018 ;

Vu la délibération prise par le Comité Syndical du SYDEEL66 en date du 27.06.2019,

Et particulièrement sur l'article 8-1 Désignation des délégués du comité.

« La communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole désignera ses délégués titulaires et suppléants conformément à l'article L 5215-22 du CGCT du fait du mécanisme de représentation-substitution ».

Pour ces motifs, Monsieur le Maire demande le retrait de la délibération n° 18 votée lors du Conseil Municipal du 24 juin dernier.

Oüi, les propos de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de retirer la délibération n° 18 votée lors du Conseil Municipal du 24 juin 2020.

INFORMATIONS DIVERSES :

Le département est déclaré zone rouge pour la COVID-19 depuis hier, nous n'avons pas reçu de nouvelles instructions de la préfecture. Il serait souhaitable de rappeler à la population les différentes consignes sanitaires.

Les salles prêtées ou mise à la location restent ouvertes. Réajuster le contrat de location des salles avec les différentes contraintes liées à l'épidémie (lister les personnes présentes pour l'ARS.)

Les consignes seront rappelées au « Presbytère ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Bruno VALIENTE	
Giuditta MARCQ	
Mireille RULLAUD	
Daniel SENIE	
Claire OUSTAILLER	
Severin BARIOZ	
Marianna BALTAZAR	
Jean-Louis PELLISER	
Laura BARIATTI	
Stéphane LOISEL	
Guillaume VIDAL	